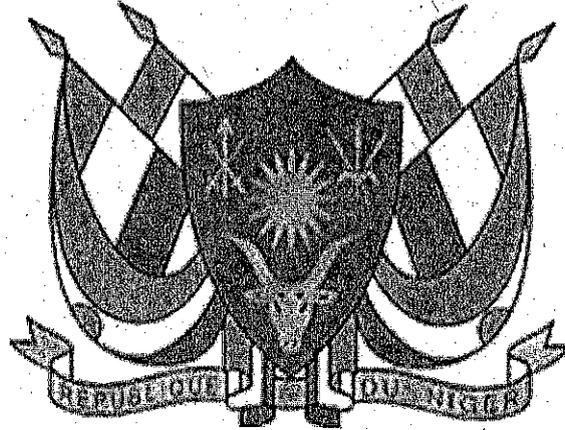


# REPUBLIQUE DU NIGER



**DECLARATION LIMINAIRE DE MONSIEUR MAROU  
AMADOU, MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES  
SCEAUX, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT A  
L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU RAPPORT DU  
NIGER AU SECOND CYCLE DE L'EXAMEN PERIODIQUE  
UNIVERSEL A LA 24<sup>ème</sup> SESSION DU GROUPE DE  
TRAVAIL EPU DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**GENEVE, 18 JANVIER 2016**

**Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme**

**Mesdames et Messieurs,**

Au moment où je prends la parole, j'ai une pensée émue pour le peuple frère du Burkina Faso qui vient d'être frappé par le terrorisme. Cet attentat qui a fait 29 victimes a endeuillé plusieurs pays à travers le monde.

Cela dit, je voudrais saisir l'occasion de la présentation du rapport du Niger au second cycle de l'Examen Périodique Universel, pour vous adresser, à vous, Monsieur le Président, aux membres du groupe de travail de l'EPU, mes sincères remerciements pour l'excellente préparation de la présente session.

Le Niger attache une importance particulière au mandat du Conseil et vous assure de sa pleine coopération.

Je voudrais aussi saluer et féliciter Son Excellence Monsieur Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-commissaire aux Droits de l'Homme ainsi que tous ses collaborateurs pour leur engagement et leur détermination dans leur travail au quotidien pour la promotion et la protection des droits de l'Homme partout à travers le monde.

Mes remerciements vont également aux Etats qui ont bien voulu adresser à l'avance des questions à l'endroit du Niger et nous promettons de leur répondre au cours des débats interactifs.

**Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme**

**Excellences Mesdames et Messieurs,**

La délégation que je conduis, au nom du Gouvernement du Niger, en ma qualité de Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, en charge des droits de l'Homme, comprend Madame la Ministre en charge de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Madame la

Ministre déléguée auprès de la Ministre des Affaires Etrangères, Madame l'Ambassadeur du Niger à Genève ainsi qu'une équipe d'experts composés des représentants de plusieurs ministères techniques.

Comme vous le savez, ce sont 112 recommandations qui ont été formulées à l'endroit du Niger lors de son premier passage à l'EPU. Pour leur mise en œuvre un plan d'actions a été élaboré et validé avec toutes les parties prenantes en 2012. Ce plan de mise en œuvre a fait l'objet d'évaluation, en 2014, dans le cadre d'un rapport à mi-parcours qui a permis de mesurer les progrès accomplis.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter a reçu l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, de l'Office du Haut- Commissariat aux droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'Institut Danois des Droits de l'Homme. Il a vu la participation de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), des syndicats, des Organisations de la Société Civile.

Structuré en onze (11) points, le rapport du Niger contient notamment des informations générales sur l'évolution du cadre juridique et institutionnel de protection des droits humains, ainsi que les progrès réalisés depuis 2011.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Les recommandations formulées à l'intention du Niger à l'issue de la présentation de son rapport au premier cycle de l'EPU ont fait l'objet d'une attention particulière. Dans l'ensemble, la majorité des recommandations ont été suivies d'effets.

Sur le plan normatif, plusieurs textes de lois ont été adoptés par le gouvernement pour améliorer le cadre d'intervention des pouvoirs publics et ce, dans tous les secteurs.

S'agissant de la gouvernance démocratique, le Niger a renoué, depuis 2011, avec une vie constitutionnelle normale suite à la mise en place effective des institutions de la République prévues par la Constitution du 25 novembre 2010, y compris la Commission Nationale des Droits Humains qui est conforme aux principes de Paris.

Par ailleurs, toutes ces institutions ont pu résister aux chocs internes et externes auxquels le Niger a dû faire face, y compris la dernière tentative de coup d'Etat déjouée de la mi-décembre passée. Et grâce à Dieu le régime actuel ira au bout de son mandat, une prouesse dans le pays où cela est une exception en 25 ans de démocratisation.

Mon pays a fait, depuis 2011, des progrès importants en matière de promotion de la transparence et de la bonne gestion des affaires publiques avec principalement la mise en place d'une Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées et la publication régulière de rapport par la Cour des Comptes.

Ainsi, le Niger a gagné en 4 ans, trente-une (31) places sur l'indice de perception de la corruption de Transparency International.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Les droits civils et politiques** ont connu une évolution importante depuis 2011 avec notamment :

- la mise en place d'un dispositif institutionnel de lutte contre le terrorisme comprenant essentiellement un Conseil National de Sécurité, un Pôle Judiciaire Antiterroriste et un Service Central de Lutte contre le Terrorisme ;
- l'amélioration de l'accès à la justice, la liberté de presse et le renforcement du cadre juridique et institutionnel de lutte contre l'esclavage et la traite des personnes.

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à la justice le Niger a adopté une Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH) assortie d'un Plan d'actions décennal 2016-2025 et opéré plusieurs réformes dont :

- la mise en place de l'Agence Nationale de l'Assistance Juridique et Judiciaire en vue d'assurer l'accès à la justice aux personnes vulnérables et démunies
- la mise en place du Bureau Information-Réclamation, Lutte contre la Corruption et le Trafic d'Influence doté d'une ligne verte pour combattre la corruption et le trafic d'influence en milieu judiciaire.

Dans le domaine de la lutte contre l'esclavage et la traite des personnes, le gouvernement a mis en place la Commission Nationale de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes et l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes qui sont chargées respectivement d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques du pays en matière de lutte contre la traite des personnes.

Les efforts consentis par mon pays ont été reconnus et salués par la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de l'esclavage

ainsi que leurs causes et leurs conséquences lors de sa visite de travail au Niger, en novembre 2014. D'ailleurs, la Rapporteuse Spéciale a pu se rendre compte de l'effectivité de la mise en œuvre des Recommandations 76-17 et 18, et 78-12 à l'occasion de la présentation de son rapport lors de la 30<sup>ème</sup> session du Conseil.

En matière de liberté de presse, on peut relever la dépénalisation des délits de presse, le renforcement des capacités des médias privés à travers l'amélioration de l'enveloppe du fonds d'aide à la presse et la signature par le Président de la République de la Déclaration de la Montagne de la Table visant l'abolition des peines de prison pour les journalistes dans l'exercice de leur métier.

Ainsi, en dépit, du comportement peu professionnel de quelques journalistes, le pays a enregistré des résultats appréciables. Du classement de Reporters Sans Frontières (RSF), de 2011 à 2014, on peut estimer que le Niger est l'un des pays les plus libres au monde et le 7<sup>ème</sup> en Afrique.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Au niveau des **droits économiques, sociaux et culturels**, on note principalement:

- la mise en œuvre de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) qui a conduit à l'atteinte de l'OMD1 relative à la réduction de la malnutrition ;
- la mise en œuvre de la politique de la gratuité des soins ayant permis l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant ;
- la révision en 2012 du Code du travail pour une meilleure protection du droit au travail;
- la création d'un observatoire national de l'emploi ;

- la mise en œuvre de la politique nationale de prévention et de gestion des conflits ruraux pour une meilleure protection du droit de propriété etc.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Dans le cadre de la promotion et de la protection des droits des groupes spécifiques on peut retenir entre autres:

- la modification de la loi portant code de la nationalité en novembre 2014 visant notamment l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme en matière de transmission de sa nationalité à son époux étranger ;
- la révision à la hausse du quota de 10 à 15% de l'un ou l'autre sexe aux postes électifs en novembre 2014,
- la mise en place d'un observatoire national genre ;
- l'adoption de la Politique Nationale du Développement Intégré du Jeune Enfant du Niger (PNDIJE) et du Document Cadre de Protection de l'Enfant ;
- l'adoption de la politique nationale de protection sociale et la mise en place des conseils pour les personnes âgées.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Sur le plan de la coopération avec les mécanismes spéciaux, comme indiqué déjà plus haut, le Niger a reçu en novembre 2014, la visite de la Rapporteuse Spéciale sur les formes contemporaines de l'esclavage et s'apprête à accueillir le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme.

S'agissant de la coopération avec les organes des traités, mon pays poursuit ses efforts pour combler le retard accusé dans le domaine de la soumission des rapports. Ainsi, en avril 2015, le Niger a présenté

son rapport périodique combiné (2003-2014) sur la mise en œuvre de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples devant la Commission Africaine.

En août 2015, a eu lieu la présentation du rapport sur la mise en œuvre de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Raciale (CERD) devant le Comité CERD à Genève. Dans la foulée, le Niger a, également, soumis aux organes de contrôle des Nations Unies les rapports sur la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) ainsi que le rapport sur son Protocole relatif à la vente, la prostitution et la pornographie mettant en scène les enfants. Le rapport sur le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels a été validé les 30 et 31 décembre 2015.

Enfin, en ce début d'année 2016, le Niger a transmis son rapport sur le Pacte International relatif aux droits civils et politiques ainsi que le document de base commun actualisé.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Malgré ces avancées enregistrées depuis 2011, les défis restent importants. Il s'agit essentiellement des menaces terroristes, des trafics illicites y compris des migrants, de la très forte croissance démographique, de la désertification, de l'ensablement du fleuve Niger et de l'assèchement du Lac Tchad.

Mais, de tous ces défis, le terrorisme surtout celui de Boko Haram, avec son lot d'assassinats, d'incendies, de biens détruits, de personnes déplacées et réfugiées, est sans doute le plus préoccupant et le plus actuel. La situation qui prévaut dans cette région Ouest africaine est d'autant plus préoccupante au regard des défis qu'elle pose à nos

Etats, notamment la prise en charge de centaine de milliers de personnes déplacées ou réfugiées du fait des menaces terroristes, la réinsertion de celles-ci et le développement socio-économique des zones affectées.

En dépit de ces menaces, le Niger, grâce aux efforts de son gouvernement et de ses partenaires, continue à préserver l'intégrité de son territoire, la sécurité des personnes et de leurs biens.

Le gouvernement s'emploie aussi avec l'appui de la coopération internationale à prendre en charge les centaines de milliers de personnes déplacées, réfugiées et retournées qui affluent à ses frontières à la recherche de la paix et de la sécurité.

Je profite de cette tribune pour lancer un appel à la Communauté internationale à faire siennes, toutes les actions de rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'espace sahélo-saharien confronté à toutes sortes de déstabilisations qui ne sont pas propices au développement socio-économique de cette région ni à la sécurité internationale.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

C'est dans ce contexte que mon pays prépare les élections générales prévues pour le 21 février 2016. En effet, les institutions actuelles sont au terme de leur mandat constitutionnel. Le gouvernement s'est engagé à organiser des élections libres, transparentes, inclusives et apaisées dans le respect des lois et règlements de la République.

Il est important de noter sur ce point que c'est l'ensemble de la classe politique nigérienne, à travers le Conseil National de Dialogue Politique ainsi que du Conseil National du Fichier qui s'est entendue par consensus sur la conduite du processus électoral.

A ce stade, je voudrais relever que le gouvernement a accepté la demande des partis politiques de l'opposition de faire l'audit du

fichier électoral. C'est ainsi qu'un audit interne a été réalisé. Puis, dans le souci de lui conférer une plus grande crédibilité, la Commission Electorale Nationale Indépendante a demandé à l'Organisation Internationale de la Francophonie de procéder à un audit externe par ses experts. Le Gouvernement a d'ailleurs accepté sans réserve, la mise en œuvre des recommandations des auditeurs de l'OIF.

Aujourd'hui, je peux vous affirmer que le fichier électoral fait l'objet d'une acceptation de toute la classe politique nigérienne, préfigurant ainsi des élections libres, crédibles, inclusives et apaisées.

Je tiens à réitérer mes remerciements à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui ont toujours soutenu notre gouvernement dans ses efforts de construction d'un Etat démocratique, paisible et prospère.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, un aperçu de la situation des droits de l'Homme qui prévaut dans mon pays.

Nous sommes conscients de l'ampleur des problèmes auxquels nous sommes confrontés et de l'obligation de répondre aux engagements pris dans le domaine des droits de l'Homme.

C'est pourquoi, j'en appelle, au nom de mon pays, à la Communauté internationale pour l'accompagner dans sa détermination à poursuivre sa lutte pour une meilleure gouvernance démocratique et un développement économique et social équilibré.

**Monsieur le Président,**

Au terme de ma déclaration, je voudrais vous assurer que ma délégation et moi-même sommes disposés à recevoir les observations et questions des membres du Conseil ainsi que les recommandations de votre auguste Assemblée.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

